



Québec, le 9 juin 2026



Objet : Demande d'accès du 29 mai 2026
N/D : 2694324SST

La présente donne suite à votre demande du 29 mai dernier, visant à obtenir les informations suivantes pour la période du 1^{er} avril 2026 au 30 avril 2026 :

- Le nombre total de lésions professionnelles et une ventilation du nombre des lésions professionnelles selon les catégories suivantes : nombre d'accidents de travail, nombre de maladies professionnelles et nombre de décès, et ce, pour le secteur SCIAN 06 – Construction ou, à défaut, le secteur bâtiment et travaux publics;
- Le nombre total de lésions professionnelles et une ventilation du nombre des lésions professionnelles selon les catégories suivantes : nombre d'accidents de travail, nombre de maladies professionnelles et nombre de décès, et ce, pour tous les secteurs confondus.

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint un tableau répertoriant les événements inscrits pour les lésions professionnelles, ventilé par secteur, et ce, pour la période entre le 1^{er} avril 2026 au 30 avril 2026. Considérant les délais pour rendre une décision d'admissibilité et la maturité nécessaire, les nombres présentent les réclamations inscrites sans égard à la décision d'admissibilité.

Nous devons vous informer que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Nous joignons une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer nos salutations distinguées.

Le substitut du responsable de l'accès aux documents et
de la protection des renseignements personnels,

Me Vincent Paré Signature numérique de Me Vincent Paré
Date : 2026.06.09 12:02:47 -04'00'

Vincent Paré, avocat
vincent.pare@cnesst.gouv.qc.ca
Téléphone : 418 266-4900 poste [redacted]
Télécopieur : 418 528-7245

VP/sl

p.j.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Commission d'accès à l'information
Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Commission d'accès à l'information
Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

REPARTITION DES EVENEMENTS INSCRITS
DU 1ER AU 30 AVRIL 2026
SELON LE SECTEUR SCIAN ET L'ANNEE D'INSCRIPTION

SECTEUR SCIAN	ANNEE DE L'INSCRIPTION		
	2026		
	CATEGORIE		TOTAL
	Accident du travail	Maladies professionnelles	
	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE
AGRICULTURE	111	3	114
FORESTERIE, EXPLOITATION FORESTIERE ET ACTIVITES DE SOUTIEN A LA FORESTERIE	24	2	26
PECHE, CHASSE ET PIEGEAGE	4	0	4
EXTRACTION MINIERE, EXPLOITATION EN CARRIERE ET EXTRACTION DE PETROLE ET DE GAZ	103	4	107
SERVICES PUBLICS	51	4	55
CONSTRUCTION	830	44	874
FABRICATION DE BIENS DURABLES	978	84	1 062
FABRICATION DE BIENS NON DURABLES	744	36	780
COMMERCE DE GROS	321	11	332
COMMERCE DE DETAIL	844	21	865
TRANSPORT ET ENTREPOSAGE	631	18	649
FINANCE ET ASSURANCES	48	1	49
SERVICES IMMOBILIERS ET SERVICES DE LOCATION ET DE LOCATION A BAIL	57	1	58
SERVICES PROFESSIONNELS, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	130	2	132
SERVICES AUX ENTREPRISES, SERVICES RELATIFS AUX BATIMENTS ET AUTRES SERVICES DE SOUTIEN	468	7	475
SERVICES D'ENSEIGNEMENT	920	6	926
SOINS DE SANTE ET ASSISTANCE SOCIALE	2 325	43	2 368
INFORMATION, CULTURE ET LOISIRS	126	5	131
HEBERGEMENT ET SERVICES DE RESTAURATION	373	17	390
AUTRES SERVICES	366	13	379
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	559	15	574
AUTRES OU NON CODES	391	2 728	3 119
TOTAL	10 404	3 065	13 469

SOURCE: C.N.E.S.S.T., D.G.C.G.I., DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DE L'INFORMATION DE GESTION.
DONNEES OBSERVEES AU 30 AVRIL DE L'ANNEE ETUDIEE.
RAPPORT D26-434-EVEN-INSC_AVR2026 PRODUIT LE 2026-06-03.